



## **La FNO rencontre le Ministre de la santé, Olivier Véran : des engagements pris pour une profession en attente !**

Ce jeudi 15 avril 2021, Anne Dehêtre, présidente de la FNO, et Christophe Rives, Vice-président de la FNO, ont été reçus par le Ministre de la Santé et des solidarités, Olivier Véran. Les attentes étaient fortes tant notre profession a été malmenée sur de nombreux sujets, notamment ces dernières semaines.

L'incompréhension imposait des réponses précises que la FNO a obtenues.

M. Véran, très au fait des revendications portées par nos représentants et des problématiques de notre profession, a pris sur plusieurs points, des engagements satisfaisants pour la profession.

### **L'accès aux soins en orthophonie : un engagement vers l'accès direct ?**

L'accès aux soins en orthophonie est aujourd'hui une problématique majeure pour les orthophonistes comme pour les patients. La FNO a présenté au Ministre ses solutions pour tenter de répondre au malaise grandissant de la profession, et obtenir enfin des réponses à nos demandes réitérées depuis des mois pour réduire les délais d'attente en libéral mais aussi dans les établissements de santé.

L'accès direct en orthophonie était une des préoccupations majeures de la FNO ces dernières semaines. Même si le nouveau texte de Loi Rist adopté hier par l'Assemblée Nationale intègre une notion de renouvellement et d'adaptation de la prescription médicale, cette avancée n'est pas satisfaisante.

Seul un accès direct aux soins en orthophonie, tout en maintenant un parcours de soin optimal et une coordination solide avec le médecin, pourra permettre une amélioration significative pour les patients. Il faut faire confiance aux orthophonistes, et cela, Monsieur Véran l'a bien compris. Une mission va donc être lancée très rapidement pour évaluer les modalités d'un éventuel accès direct en orthophonie, avant le prochain projet de loi du financement de la sécurité sociale qui sera voté à l'automne. La FNO ne doute pas des conclusions objectives de cette mission et de la transposition d'une mesure facilitante pour les patients et cohérente dans le parcours de soins : cohérence soulignée et souhaitée par une grande majorité de parlementaires, élus de terrain.

## **Une augmentation attendue du nombre d'étudiants en orthophonie**

L'augmentation des quotas dans les centres de formation en orthophonie a également été abordée car elle constitue une des solutions majeures pour l'accès aux soins en orthophonie. La FNO a obtenu l'année dernière la formation de 52 étudiants supplémentaires, répartis sur les différentes universités. Le Ministre s'est engagé à plaider auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le maintien de cette augmentation sur les prochaines années pour pallier le manque de professionnels et améliorer sur le long terme l'accès aux soins orthophoniques pour les patients.

## **Une revalorisation des salaires enfin obtenue**

Le Ministre de la Santé a présenté le projet de revalorisation des salaires dans la fonction publique hospitalière et a confirmé l'augmentation directe pour les orthophonistes salariés titulaires de 302€ après un an de carrière et 576€ en fin de carrière, incluant la revalorisation salariale du Ségur de la Santé de 183€.

Si ce projet vise à développer, à terme, les titularisations et augmenter le nombre de postes pérennes, nos représentants ont rappelé la nécessité et l'urgence à prendre en compte la réalité de terrain concernant le nombre important de contractuels à cause des postes morcelés, la revalorisation des agents en poste et des salariés du secteur médico-social.

Le Ministre a confirmé l'extension de ces mesures à la Fonction Publique Territoriale et la volonté de transposition aux autres secteurs du salariat comme le médico-social.

## **Négociations conventionnelles : le calendrier est confirmé, la revalorisation des actes sera négociée !**

Concernant le secteur libéral, des négociations sur la revalorisation des actes concernant les troubles neuro-développementaux débiteront dès la semaine prochaine avec Thomas Fatome, directeur général de la CNAM. Le Ministre a confirmé les directives données dans ce sens à l'Assurance Maladie.

## **Les orthophonistes, des acteurs de santé publique reconnus**

Depuis toujours, les orthophonistes sont engagés dans de multiples actions de prévention, qu'elles aient lieu lors d'événements, de projets nationaux ou au quotidien dans leur cabinet. Aujourd'hui, cette place de professionnel de santé au cœur de la prévention a enfin été réaffirmée à sa juste valeur par M. Véran.

Ainsi, les orthophonistes devraient voir élargi leur champ d'action préventif, avec notamment la possibilité de pratiquer des tests antigéniques (au même titre que les

Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : [contact@fno.fr](mailto:contact@fno.fr)

[www.fno.com](http://www.fno.com)

masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes), ou de prescrire des substituts nicotiques.

**La FNO se félicite de ce temps d'échange constructif avec le Ministre de la Santé et des Solidarités et ne doute pas que tous ces engagements seront rapidement mis en œuvre, pour tous les orthophonistes et pour leurs patients !**

**La FNO restera cependant vigilante à leur concrétisation rapide pour les orthophonistes, pour les patients !**

**Présentation de la FNO :** Syndicat professionnel qui fédère 8 200 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

**Contact presse :** Anne DEHETRE – 06 78 12 51 48